

# Description de la Base de Données BIO INRAE à destination des agents INRAE

## Table des matières

I.	PRESENTATION DE LA BDD .....	3
II.	TABLES COMPOSANT LA BDD .....	5
III.	ASPECT REGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITES .....	5
III.1.	Rôle et responsabilités d'INRAE et de l'US ODR .....	5
III.2.	Responsabilités du bénéficiaire final .....	6
IV.	DESCRIPTIONS DES TABLES .....	8
V.	STATISTIQUES DESCRIPTIVES .....	40
VI.	ANNEXE .....	42
VI.1.	Annexe 1 : Note sur l'intégration des Orientations Technico-économiques des Exploitations (OTEX) aux données de l'Agence Bio .....	42
VI.2.	Annexe 2 : Etats opérationnels calculés par l'Agence Bio à partir des données collectées par les organismes certificateurs .....	45
VI.3.	Annexe 3 : Nomenclature CPF et correspondance PAC.....	46
	Figure 1 : ORGANISATION DE LA BASE DE DONNEES ONAB.....	4
	Figure 2 : SCHEMA RELATIONNEL DES TABLES DE LA BDD BIO INRAE .....	10
	Figure 3 : EVOLUTION DU NOMBRE D'OPERATEURS AGRICOLES ET DE L'AVAL DEPUIS 2017 .....	40
	Tableau 1 : LES SEPT TABLES PRESENTES DANS LA BDD BIO INRAE .....	5
	Tableau 2 : NOMBRE D'OPERATEURS AGRICOLES CONCERNES PAR GROUPE DE PRODUCTION AGRICOLE POUR EN 2021 .....	40

**Contributeurs** : ce document a été rédigé par l'Agence Bio avec la contribution d'INRAE (UMRH, UMR SMART, US ODR), dans le cadre d'un projet soutenu par le métaprogramme METABIO (INRAE)

## I. PRESENTATION DE LA BDD

La base de données Observatoire National de l'Agriculture Biologique (BDD ONAB) est une base de données exhaustive annuelle des opérateurs (entreprises agricoles et entreprises d'aval) français engagés en agriculture biologique (AB). Un opérateur engagé en AB est soit en période de conversion ou certifié lorsqu'il a terminé sa période de conversion. Cette base est alimentée par les informations récoltées par les organismes certificateurs (OC) lors des audits annuels des entreprises. Il s'agit d'informations sur les structures de production des entreprises en AB (incluant celles en période de conversion), comprenant notamment les surfaces de cultures et effectifs animaux par entreprise pour les exploitations agricoles. La BDD ONAB a une profondeur historique remontant à 2007 à aujourd'hui.

Jusqu'à fin 2019, la base de données était alimentée avec les fichiers transmis annuellement par chaque OC. Ces données en provenance des OC étaient déconnectées des données du « portail de notification », le site internet sur lequel chaque opérateur doit obligatoirement notifier son activité lors de son engagement en AB.

Mi-2019, une refonte du portail de notification et de sa base de données a permis de créer un identifiant unique pour chaque opérateur engagé en AB appelé "Numéro BIO". Cet identifiant permet d'assurer un suivi d'un opérateur dans le temps et notamment lors de changement d'OC. Lors de la mise en place de ce nouveau portail, une migration des données a été effectuée depuis l'ancien système. Seuls les opérateurs encore engagés en AB ou ayant arrêté leur engagement en AB depuis 2018 ont été migrés.

En avril 2020, dans la continuité de la mise en place du nouveau portail de notification, un système d'échange de données automatisé et régulier avec les OC a été mis en place (échanges par API<sup>1</sup>). Il permet de disposer d'informations plus complètes et maintenues à jour dans le système d'information (SI) de notification en s'appuyant sur les données des OC considérées comme la source de confiance.

Fin 2020, les données collectées par ce nouveau système d'échanges a permis d'alimenter directement la BDD ONAB et ainsi de remplacer les fichiers transmis annuellement par les OC. Un nouvel entrepôt de données a été créé en l'initialisant avec les données historiques et en le complétant de manière récurrente par les données issues du SI de notification. En outre, ce processus automatisé a permis d'intégrer une grande partie des contrôles<sup>2</sup> portant sur les données (voir fig.1).

Cette base de données est mise à disposition des agents INRAE afin de faciliter et promouvoir les études de l'AB.

---

*AVERTISSEMENT : les chiffres mentionnés dans le document sont ceux à la date d'extraction des données (automne 2022) et sont donc susceptibles d'avoir évolué suite à des corrections/modifications. Ils n'ont donc qu'une valeur illustrative.*

---

<sup>1</sup> API : API est un acronyme qui signifie (en anglais) Application Programming Interface. [Qu'est-ce qu'une API ? - api.gouv.fr](https://www.api.gouv.fr)

<sup>2</sup> Contrôles avancées & recodage (adresse, cohérence des productions, valeurs aberrantes, ...)

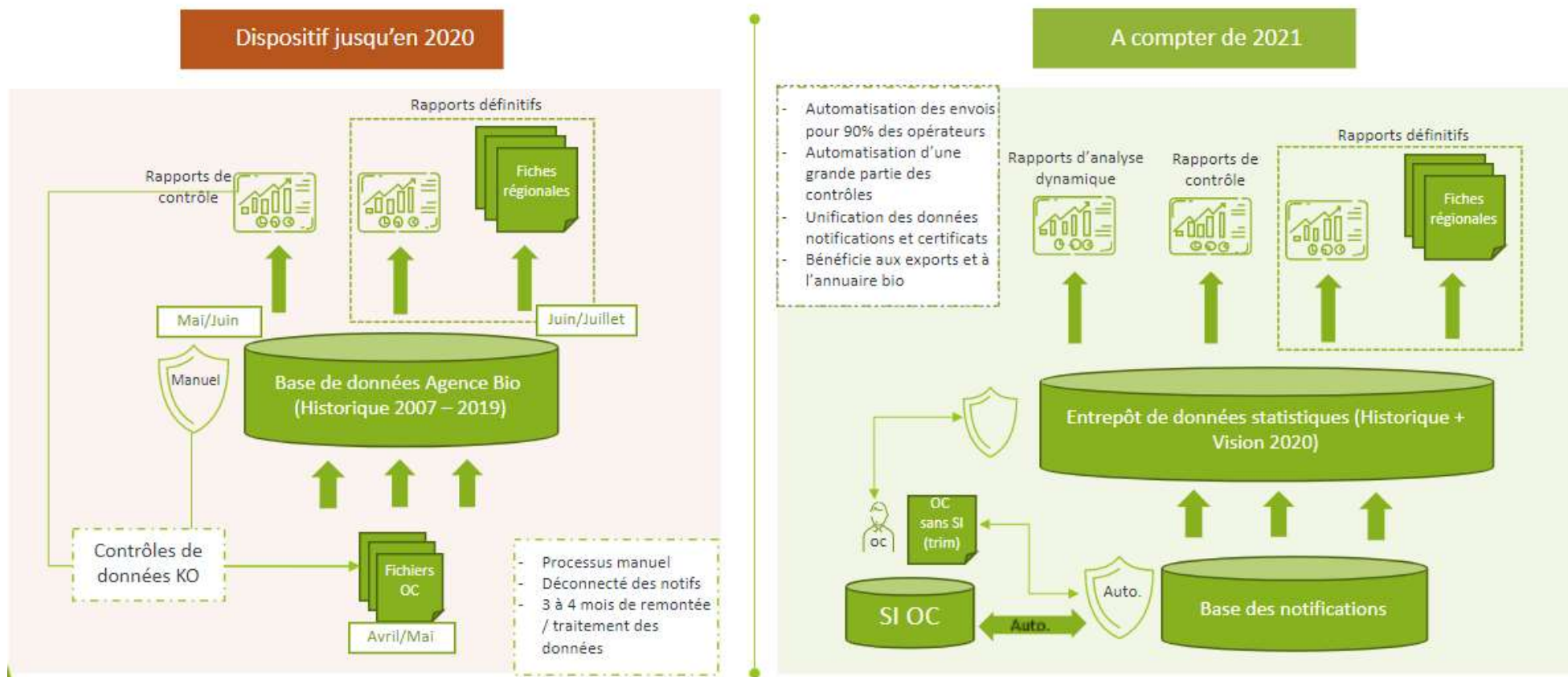


Figure 1 : ORGANISATION DE LA BASE DE DONNEES ONAB.

## II. TABLES COMPOSANT LA BDD

Tableau 1 : LES SEPT TABLES PRESENTES DANS LA BDD BIO INRAE

\*Le nombre d'observations correspond à l'ensemble des observations présentes dans les tables en octobre 2022, lors de la création de ce document

Table	Intitulé	Observations*	Variabes
OPERATEUR_AGRICOLE	Table de données individuelles sur les producteurs	499 093	22
PRODUCTION_AGRICOLE	Table de données individuelles sur les productions agricoles	2 872 147	8
OPERATEUR_AVAL	Table de données individuelles sur les opérateurs de l'aval	237 837	18
PRODUCTION_AVAL	Table de données individuelles sur les productions de l'aval.	833 699	7
GROUPE_PRODUCTION	Table de liaisons entre les productions et les regroupements de productions	901	8
ADRESSES	Table des adresses postales des opérateurs	307 657	15
IDENTIFIANT_OPERATEUR	Table de données individuelles sur les identifiants personnels des opérateurs	705 784	9

## III. ASPECT REGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITES

### III.1. Rôle et responsabilités d'INRAE et de l'US ODR

L'accord cadre de partenariat INRAE – Agence Bio en date du 28 février 2022 fixe dans son article 7 les conditions d'accès aux données issues de l'ONAB pour les agents des unités INRAE en faisant la demande (ci-après désignés comme les « **bénéficiaires finaux** »). L'Agence Bio conserve la propriété intellectuelle des données fournies.

INRAE est autorisé à utiliser les données issues de la base de données ONAB pour les besoins de l'Accord-cadre et des conventions particulières, ainsi que pour ses besoins propres de recherche, seul ou en collaboration avec des tiers, sous réserve dans ce dernier cas, d'anonymiser au préalable les données à caractère personnel qu'il aurait recueilli. Les données sont utilisables à des fins de recherche uniquement. Elles ne sont pas communicables à des tiers et doivent demeurer dans la sphère d'INRAE (agents INRAE ou agents d'une unité mixte sous tutelle INRAE) et de ses partenaires directs.

L'US ODR est désignée comme dépositaire pour la compte d'INRAE et est responsable des traitements qu'il produit avant la mise à disposition des données aux bénéficiaires finaux. L'US ODR se charge de la mise à disposition des données auprès des bénéficiaires finaux via la plateforme ODR (<https://odr.inrae.fr>). L'accès aux fichiers à télécharger est soumis à une demande préalable par formulaire et l'envoi d'une lettre d'engagement, tel que précisé sur la page dédiée de la plateforme ODR.

Elle réalisera pour le compte d'INRAE et de l'Agence Bio un suivi de l'utilisation des données. Le cas échéant, l'Agence BIO pourra être associée à la réunion de restitution générale des projets ayant mobilisés les données de l'ONAB.

L'US-ODR décline toute responsabilité quant aux conséquences de l'utilisation des données par le bénéficiaire final. Aucune garantie quant à l'aptitude des informations à des usages autres que ceux pour lesquelles elles ont été élaborées n'est apportée par l'US-ODR.

Une assistance technique à l'utilisation peut être fournie. Des demandes complémentaires en vue d'améliorer le jeu de données afin de répondre aux usages attendus peuvent être soumises à l'US-ODR.

### III.2. Responsabilités du bénéficiaire final

L'Agence Bio autorise le **bénéficiaire final** à utiliser les données uniquement selon les usages décrits dans le formulaire de demande rédigé par le destinataire et transmis à l'US ODR. Toute autre utilisation devra être soumise à l'US ODR ou à l'Agence Bio pour autorisation. Le destinataire ne peut ni céder, ni diffuser, ni revendre les données mises à disposition. Il devra orienter de telles demandes vers l'US-ODR ou l'Agence Bio.

**Le bénéficiaire final** est libre de publier sur les données, sous réserve, le cas échéant, d'anonymiser les données à caractère personnel. Les résultats produits à partir des données de l'Agence Bio devront indiquer leur provenance sous la forme suivante : « **données Agence BIO/OC** ».

Le bénéficiaire final s'engage à respecter et faire respecter par l'ensemble de ses agents les conditions suivantes :

- accomplir les démarches légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel qu'il traite en tant que responsable de traitement ;
- retirer les données des personnes s'étant opposées à une utilisation à des fins de recherche sur notification du fournisseur des données. Ce retrait ne vaudra que pour les recherches ayant commencé après la date d'opposition (pour cause d'agrégation des résultats) ;
- en cas de recours à un sous-traitant, s'assurer contractuellement que le sous-traitant respecte les mêmes obligations en matière de données à caractère personnel que celles lui incombant au titre des présentes ;
- ne faire aucune copie des documents et supports relatifs aux données à caractère personnel autrement que dans le strict cadre de l'exécution des présentes ;

- anonymiser les données personnelles reçues de l'Agence BIO ou en cas de rediffusion des données à des tiers ;
- prendre toute mesure permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques relatifs aux données à caractère personnel ;
- prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielles et organisationnelles, pour assurer la confidentialité, la conservation et l'intégrité des données traitées ;
- informer dans un délai de 24h l'US ODR et l'Agence Bio dès qu'elle a connaissance d'une compromission des données personnelles dont elle à la charge.

Contenant des données à caractère personnel, les tables IDENTIFIANT\_OPERATEUR et ADRESSES ne sont mises à disposition que sur demande motivant les besoins d'accès (localisation précise, appariement avec d'autres sources, etc.) et précisant les obligations de l'utilisateur en termes de confidentialité et de respect du RGPD sur l'ensemble des données. De plus les règles de diffusion lié au secret statistique doivent également être mises en œuvre sur l'ensemble des résultats (quelle que soit la table source) qui feront l'objet d'une diffusion au-delà du bénéficiaire final.

**Le bénéficiaire final ne pourra stocker les données au-delà d'un an après la fin du projet (ou de la soumission des publications liées au projet, le cas échéant) pour lequel elles ont été transmises.**

## IV. DESCRIPTIONS DES TABLES

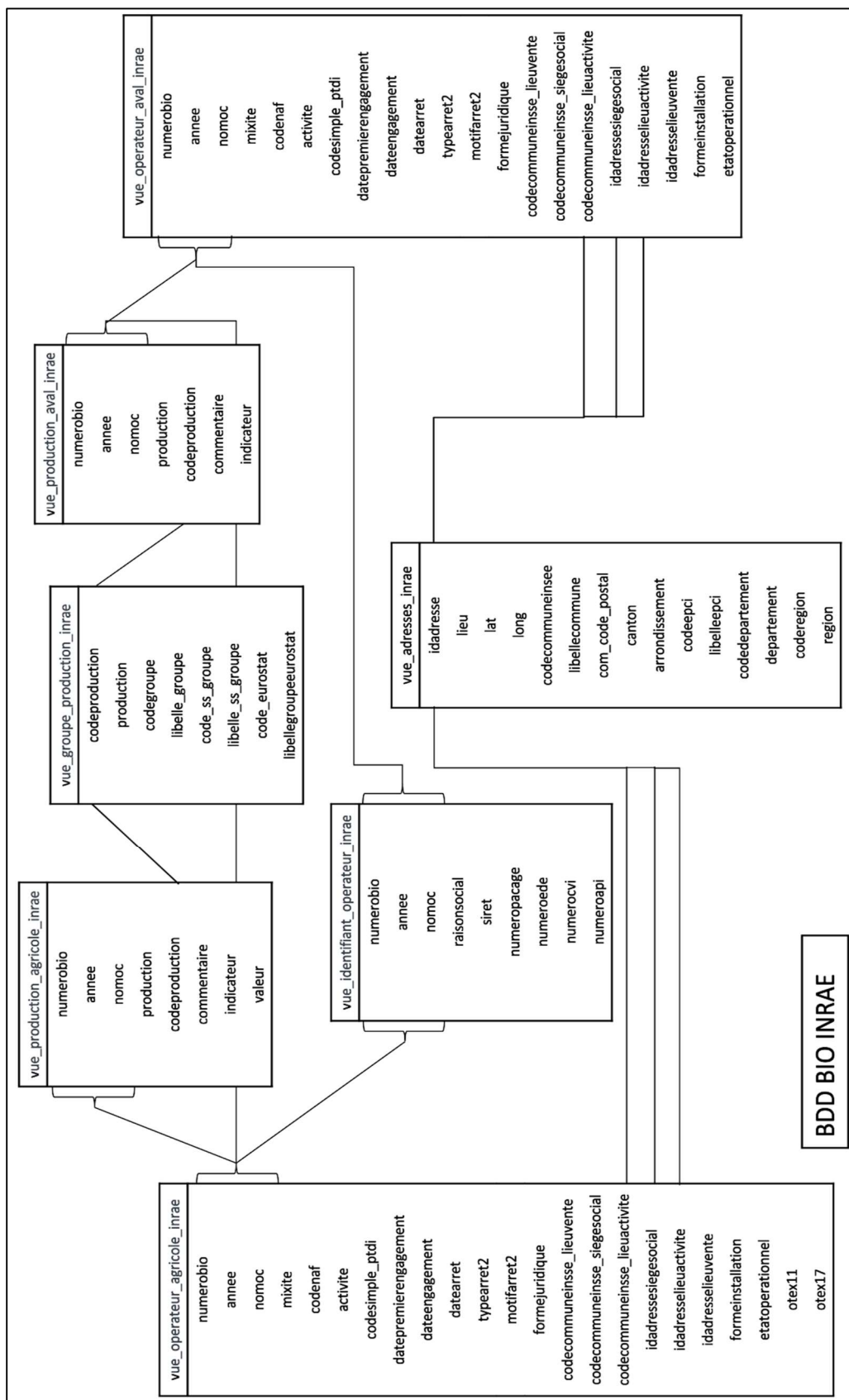


Figure 2 : SCHEMA RELATIONNEL DES TABLES DE LA BDD BIO INRAE

## Description de la table des opérateurs agricoles **OPERATEUR\_AGRICOLE**

### Définition du fichier :

Il contient tous les opérateurs agricoles, c'est-à-dire ayant, a minima, une activité de production agricole au sens stricte engagée en agriculture biologique dans la base de données. Il y a une ligne par année et par opérateur.

### Dessin du fichier :

Il contient en 2021 : 86 670 observations et 19 variables.

Variable	Type	Longueur	Description sommaire
numerobio	varchar	20	Identifiant unique de l'opérateur au sein de la base de données
annee	float	4	Année de référence des données
nomoc	varchar	50	Nom de l'organisme certificateur
mixite	varchar	20	Présence simultanée de productions agricoles biologiques et non biologiques
codenaf	varchar	50	Code NAF
activites	text		Activités réalisées par l'opérateur
codesimple_ptdi	text		Codification simplifiée des activités de l'opérateur
datepremierengagement	date	10	Date de premier engagement chez un OC
dateengagement	date	10	Date d'engagement chez l'organisme certificateur actuel
datearret	date	10	Date d'arrêt d'engagement
typearret2	varchar	100	Type d'arrêt de certification
motifarret2	varchar	100	Motif détaillé de l'arrêt de certification
formejuridique	varchar	100	Forme juridique de l'exploitation
idadressesiegesocial	int	4	Identifiant de l'adresse du siège social de l'opérateur
codecommuneinsee_siegesocial	varchar	10	Code Insee de la commune du siège social
idadresselieuxvente	int	4	Identifiant de l'adresse du lieu de vente de l'opérateur
codecommuneinsee_lieuvente	varchar	10	Code Insee de la commune du lieu de vente
idadresslieuactivite	int	4	Identifiant de l'adresse du lieu d'activité de l'opérateur

codecommuneinsee_lieuactivite	varchar	10	Code Insee de la commune du lieu d'activité
formeinstallation	int	4	Information sur la forme d'installation
etatoperationnel	varchar		Etat d'engagement de l'opérateur
otex11	text		Orientation technico-économique de la ferme en 11 classes
otex17	text		Orientation technico-économique de la ferme en 17 classes

### **numerobio**

Identifiant unique d'un opérateur (producteur, transformateur...) dans la base ONAB.

Le numéro bio a été créé en 2019 lors de la mise en place du nouveau SI de notification. Chaque opérateur se voit attribuer un numéro unique lors de sa première notification sur le portail de l'Agence BIO. Le numéro bio est conservé en cas de changement d'OC ou de modification du numéro SIRET, ce qui permet de suivre l'historique d'un opérateur. Cependant un changement de numéro SIREN entraîne un changement de numéro bio.

Lors de la migration des données, les opérateurs dont la certification s'est arrêtée avant 2018 n'ont pas été migrés dans le portail actuel et ne se sont donc pas vu attribuer de numéro bio. Un numéro fictif dans l'entrepôt de données de type 'H%' leur a alors été attribué. Par ailleurs, en s'appuyant sur les SIRET, l'Agence BIO a pu rattacher des opérateurs ayant changé d'OC avant la migration de 2019 à des numéros bio du portail de notification.

### **annee**

Année à laquelle se rattache la donnée. L'année  $n$  correspond à la photo de la base de données au 31 décembre de l'année  $n$ .

### **nomoc**

Nom de l'OC avec lequel l'opérateur est engagé. Cette donnée est issue du portail de notification depuis 2020 et des fichiers des organismes certificateurs pour les années antérieures. En 2022, dix organismes certificateurs sont agréés par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) :

- AFNOR Certification
- BUREAU ALPES CONTROLES
- BUREAU VERITAS CERTIFICATION France
- CERTIPAQ BIO S.A.S
- CERTIS
- CERTISUD
- CONTROL UNION INSPECTIONS France
- ECOCERT France SAS
- OCACIA
- QUALISUD

### **mixite**

Cette variable prend deux modalités :

- Qui : l'exploitation présente des productions engagées en agriculture biologique et des productions non engagées en agriculture biologique
- Non : l'exploitation est entièrement engagée en agriculture biologique

Cette information est déclarée par l'opérateur lors de sa notification sur le portail, puis elle est éventuellement mise à jour par l'OC. Bien que cette mise à jour ne soit pas obligatoire, 90% des opérateurs sont rattachés à des OC qui, en pratique, la réalisent effectivement.

### **codenaf**

Au moment de son immatriculation, chaque entreprise reçoit un code NAF (nomenclature d'activité française, [Nomenclature d'activités française | Insee](#)). Cette information est issue de l'API Insee via le numéro SIRET lorsqu'il est renseigné, sinon l'information est déclarée par l'opérateur lors de sa notification.

### **activites**

Variable où sont concaténées (séparation par une virgule) toutes les activités pour lesquelles l'opérateur est certifié, parmi les activités suivantes : Production, Préparation, Distribution, Importation, Restauration, Stockage, Transport et Exportation. Les activités certifiées sont transmises par les OC dès lors qu'un audit a été effectué. Avant la réception de la donnée par les OC, les activités sont déclarées sur le portail par l'opérateur.

### **codesimple\_ptdi**

Cette variable est construite par l'Agence BIO pour caractériser plus simplement les activités de l'opérateur. Chaque opérateur se voit attribuer une seule lettre P, T, D ou I. Si l'opérateur a une activité de production, la variable prend la valeur 'P'. Parmi les opérateurs restants, ceux qui ont une activité de préparation, restauration, stockage ou transport prennent la valeur 'T'. Ensuite les restants ayant une activité de distribution prennent la valeur D, et les opérateurs restants ont la valeur 'I' pour importation.

### **datepremierengagement**

Date à laquelle l'opérateur s'engage pour la première fois en AB. Format AAAA-MM-JJ. La première date d'engagement est saisie par le premier OC de l'opérateur dans le portail de notification ou transmise par API.

### **dateengagement**

Date d'engagement chez l'OC actuel. Format AAAA-MM-JJ. La date d'engagement est saisie dans le portail de notification par l'OC de l'opérateur ou transmise par API.

### **datearret**

Date d'arrêt d'engagement qui peut correspondre à plusieurs situations :

- Arrêt de la certification en AB
- Changement d'OC
- Arrêt de l'entreprise

- Changement de structure juridique (et donc numero de SIREN)

Format AAAA-MM-JJ. La date d'arrêt est saisie dans le portail de notification par l'OC de l'opérateur ou transmise par API.

### **motifarret**

Motif de l'arrêt que l'opérateur a mentionné à son OC, qui le saisit dans le portail de notification ou le transmet par API. Chaque OC a sa propre liste de motif. Mensuelle, l'Agence BIO réalise un recodage des motifs afin d'harmoniser les libellés. Cette variable prend souvent la valeur « indéterminé » (plus de 10% des motifs, certaines années). Il est nécessaire d'être vigilant dans les analyses qui en découlent.

Liste des motifs :

- Arrêt activité bio
- Arrêt de l'activité biologique uniquement
- Arrêt total activité
- Cessation de certification
- Cession, reprise, fusion
- Changement administratif (RS, Statut, Adresses)
- Changement de statut
- Changement OC
- Débouchés, difficultés éco ou tech, contraintes réglementaires, Coût
- Démarche non aboutie
- Erreur notification/Doublon/Erreur OC
- Fin agrément OC (OC n'a plus le droit de certifié, l'opérateur doit changer d'OC)
- Inconnu/Indéterminé
- Injoignable/Non-réponse opérateur
- Liquidation, retraite, maladie, décès
- Non règlement des factures
- Retrait habilitation
- Rupture contrat OC

### **typearret2 et motifarret2**

En 2023, l'Agence BIO a défini avec les organismes de certification une nomenclature visant à gagner en qualité et en précision sur les motifs d'arrêts de certification. La nomenclature est constituée de deux niveaux d'informations.

Le premier niveau (type d'arrêt) classe les arrêts dans 4 catégories. Il permet notamment de distinguer rapidement les arrêts d'entreprises des arrêts de certification bio.

Le second niveau (motif d'arrêt) précise, pour chaque type d'arrêt, la raison ayant conduit l'opérateur à arrêter son entreprise ou son activité bio.

A noter que le type et le motif d'arrêt sont mentionnés par l'opérateur à son OC qui le renseigne dans son outil métier. Certains OC ont directement intégré la nomenclature dans leur outil ou ont prévu de

le faire d'ici fin 2024. Le type et le motif d'arrêt sont transmis à l'Agence BIO à travers les échanges de données. Des contrôles ont été mis en place afin de s'assurer que les données transmises correspondent à la nomenclature définie. Les OC n'ayant intégré cette nomenclature ont mis en place une correspondance avec les motifs existants dans leur système.

Ci-dessous la nomenclature complète :

Type Arret 2	Motif Arret 2
Arrêt total d'activité	Contrainte réglementaire ou technique
Arrêt total d'activité	Coût/effort de production
Arrêt total d'activité	Décès, maladie
Arrêt total d'activité	Manque de débouchés
Arrêt total d'activité	Retraite
Arrêt total d'activité	Raison personnelle (divorce, séparation)
Arrêt total d'activité	Indéterminé
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Contrainte réglementaire ou technique
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Coût/effort de production
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Ecart de prix bio/conventionnel insuffisant
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Manque de fournisseurs
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Manque de débouchés
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Demande de la part de mon client principal
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Indéterminé
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Coût de certification
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Rupture de contrat par l'OC
Arrêt administratif	Indéterminé
Arrêt administratif	Changement d'OC
Arrêt administratif	Changement de statut
Arrêt administratif	Erreur de notification
Arrêt administratif	Démarche non aboutie
Inconnu/Indéterminé	Non règlement des factures
Inconnu/Indéterminé	Non communiqué par le client

### **formejuridique**

Forme juridique de l'opérateur, ici l'exploitation agricole. Ex : GAEC, GFA, SARL... Cette donnée est issue de l'API Entreprise. Elle est écrite en texte.

### **idadressesiegesocial**

Identifiant de l'adresse du siège social de l'opérateur. L'adresse du siège social est obtenue via l'API Insee à partir du SIRET lorsqu'il est disponible. Si l'opérateur ne dispose pas de SIRET, il renseigne son siège social lors de sa notification sur le portail.

### **codecommuneinsee\_siegesocial**

Code Insee de la commune du lieu du siège social de l'opérateur.

c'est le codecommuneinsee de l'année où l'opérateur a été engagé la première fois en bio. => il faut mettre à jour la bdd via la base de données historique des communes dispo en ligne.

L'Agence BIO possède son propre référentiel des communes, construit à partir de celui de l'Insee, qu'elle met à jour annuellement. Dans ce référentiel, l'Agence BIO gère un lien entre les anciennes communes et les nouvelles communes, ce qui permet de restituer les données selon la codification des communes la plus à jour (si besoin, il est possible de mobiliser une table de correspondance INSEE pour déterminer l'historique de rattachement d'une commune, mais ce travail n'est pas réalisé ad hoc par l'Agence Bio). Ainsi, pour les données de l'année 2021 et des années antérieures, le code officiel géographique appliqué est celui de 2021. Pour les années suivantes, le code officiel géographique de l'année sera utilisé, sans rétropolation. Par exemple, sur les données de 2022 sera appliqué le code officiel géographique 2022, sur les données de 2023 celui de 2023, etc., mais les données antérieures à 2022 utiliseront toujours le code officiel géographique de 2021, sauf si un chargement complet de toutes les années est réalisé.

L'adresse du siège social est obtenue via l'API Insee à partir du SIRET lorsqu'il est disponible. Si l'opérateur ne dispose pas de SIRET, il renseigne son siège social lors de sa notification sur le portail. Ensuite l'adresse est liée au référentiel des communes de l'Agence BIO afin d'obtenir le code commune Insee.

### **idadresselieuvente**

Identifiant de l'adresse du lieu de vente de l'opérateur. L'adresse du lieu de vente est déclarée par l'opérateur ou transmise par l'OC par API. S'il y a plusieurs adresses de vente, la plus récente est retenue.

### **codecommuneinsee\_lieuvente**

Code Insee de la commune du lieu de vente de l'opérateur.

L'Agence BIO possède son propre référentiel des communes, construit à partir de celui de l'Insee, qu'elle met à jour annuellement. Dans ce référentiel, l'Agence BIO gère un lien entre les anciennes communes et les nouvelles communes, ce qui permet de restituer les données selon la codification des communes la plus à jour (si besoin, il est possible de mobiliser une table de correspondance INSEE pour déterminer l'historique de rattachement d'une commune, mais ce travail n'est pas réalisé ad hoc par l'Agence Bio). Ainsi, pour les données de l'année 2021 et des années antérieures, le code officiel géographique appliqué est celui de 2021. Pour les années suivantes, le code officiel géographique de l'année sera utilisé, sans rétropolation. Par exemple, sur les données de 2022 sera appliqué le code officiel géographique 2022, sur les données de 2023 celui de 2023, etc., mais les données antérieures à 2022 utiliseront toujours le code officiel géographique de 2021, sauf si un chargement complet de toutes les années est réalisé.

L'adresse du lieu de vente est saisie dans le portail par l'opérateur ou transmise par les organismes certificateurs par API. Ensuite l'adresse est liée au référentiel de commune de l'Agence BIO afin d'obtenir le code commune Insee.

### **idadresselieuxactivite**

Identifiant de l'adresse du lieu d'activité de l'opérateur. L'adresse du lieu d'activité est déclarée par l'opérateur ou transmise par l'OC par API. S'il y a plusieurs adresses d'activités, la plus récente est retenue. NB : pour les opérateurs agricoles, il y a assez peu de cas avec plusieurs adresses de même type.

### **codecommuneinsee\_lieuactivite**

Code Insee de la commune du lieu d'activité de l'opérateur.

L'Agence BIO possède son propre référentiel des communes, construit à partir de celui de l'Insee, qu'elle met à jour annuellement. Dans ce référentiel, l'Agence BIO gère un lien entre les anciennes communes et les nouvelles communes, ce qui permet de restituer les données selon la codification des communes la plus à jour (si besoin, il est possible de mobiliser une table de correspondance INSEE pour déterminer l'historique de rattachement d'une commune, mais ce travail n'est pas réalisé ad hoc par l'Agence Bio). Ainsi, pour les données de l'année 2021 et des années antérieures, le code officiel géographique appliqué est celui de 2021. Pour les années suivantes, le code officiel géographique de l'année sera utilisé, sans rétopolation. Par exemple, sur les données de 2022 sera appliqué le code officiel géographique 2022, sur les données de 2023 celui de 2023, etc., mais les données antérieures à 2022 utiliseront toujours le code officiel géographique de 2021, sauf si un chargement complet de toutes les années est réalisé.

L'adresse du lieu d'activité est déclarée par l'opérateur ou transmise par l'OC par API. S'il y a plusieurs adresses d'activités, la plus récente est retenue. Ensuite l'adresse est liée au référentiel de commune de l'Agence BIO afin d'obtenir le code commune Insee.

### **formeinstallation**

L'opérateur a l'obligation de se notifier auprès de l'Agence BIO lorsqu'il s'engage en agriculture biologique. Lors de la notification, l'opérateur répond à un formulaire en ligne comprenant plusieurs questions. A partir de 2020, la question « Lors de votre engagement en bio, s'agit-il d'une installation en agriculture biologique ou bien du passage en bio de l'activité d'une ferme existante ? » est intégrée au questionnaire, elle permet de connaître la forme d'installation. Dans la table OPERATEUR\_AGRICOLE, jusqu'en 2019 inclus, la forme d'installation n'est pas renseignée, la valeur de cet indicateur est nulle pour l'ensemble des opérateurs. A partir de 2020, les opérateurs répondent à cette question lors de leur notification, avec six modalités possibles :

- 1 : Installation et création d'une nouvelle ferme en agriculture biologique (création d'une nouvelle ferme)
- 2 : Installation (réponse possible en 2020, puis ôtée du pool de réponses possibles)
- 3 : Conversion de tout ou partie d'une ferme conventionnelle en agriculture biologique
- 4 : Nouvel atelier bio
- 42 : Reprise ou installation sur une ferme conventionnelle qui est convertie en agriculture biologique
- 48 : Reprise ou installation sur une ferme qui était déjà engagée en agriculture biologique
- 0 : pas de réponse

Les opérateurs ont la possibilité de mettre à jour leur notification au cours de leur engagement. Par exemple, en 2021 un opérateur engagé depuis 2000 peut mettre à jour sa notification et répondre à la question sur la forme d'installation.

#### **etatoperationnel**

Cette donnée est construite par l'Agence BIO pour qualifier l'état de l'opérateur : engagé, arrêté, suspendu, etc... Cette donnée est calculée au sein de l'entrepôt de donnée à partir des dates d'engagement, d'arrêt, de suspension et de retrait collectées auprès des organismes certificateurs. Les méthodes de calculs sont présentées dans l'Annexe 2.

#### **otex11**

Orientation technico économique de l'opérateur (ici l'exploitation agricole) en 11 postes comme la classification du Recensement Agricole 2020. La variable est calculée par l'Agence BIO au sein de l'entrepôt de données à partir des productions certifiées transmises par l'OC et des coefficients PBS en vigueur l'année *n*. Les données jusqu'en 2021 inclus sont en PBS 2017. La méthode de calcul suit la définition nationale du SSP (Service de la statistique et de la prospective) (voir Annexe 1).

#### **otex17**

Orientation technico économique de l'opérateur (ici l'exploitation agricole) en 17 postes comme la classification du Recensement Agricole 2020. La variable est calculée par l'Agence BIO au sein de l'entrepôt de données à partir des productions certifiées transmises par l'OC et des coefficients PBS en vigueur l'année *n*. Les données jusqu'en 2021 inclus sont en PBS 2017. La méthode de calcul suit la définition nationale du SSP (Service de la statistique et de la prospective) (voir Annexe 1).

#### **Liaisons entre tables :**

Les variables à utiliser conjointement pour faire la jointure avec (cf. figure 3):

- la table PRODUCTION\_AGRICOLE et la table PRODUCTION\_AVAL sont numerobio, annee et nomoc,
- la table ADRESSE est idadresse... = idadresse,
- la table IDENTIFIANT\_OPERATEUR sont numerobio, annee et nomoc.

## Description de la table des productions agricoles **PRODUCTION\_AGRICOLE**

### Définition du fichier :

Il contient toutes les productions agricoles engagées en agriculture biologique pour chaque opérateur agricole. Il y a une ligne par opérateur, année et production.

A noter que :

- Certains cheptels ont été exclus de la vue productions. Il s'agit de productions rattachées au groupe "Hors cheptel" dont les données sont considérées non fiables car captées par l'OC à un instant T mais pouvant évoluer au cours de l'année. Les producteurs ayant uniquement ce type de cheptels seront absents de cette vue mais bien présents dans la vue des opérateurs agricoles.
- Dans cette vue, ne sont présents que les producteurs pour lesquels des données certifiées en surface (ha) ou en têtes ont été remontées par les OC. Certains nouveaux opérateurs engagés en fin d'année et pas encore audités seront ainsi présents dans la vue des opérateurs agricoles mais absents de la vue des productions agricoles.

### Dessin du fichier :

Il contient pour l'année 2021 (annee=2021) 367 362 observations et 8 variables

Variable	Type	Longueur	Description sommaire
numerobio	varchar	20	Identifiant unique de l'opérateur au sein de la base de données
annee	float	8	Année de référence des données
nomoc	varchar	50	Nom de l'organisme certificateur
production	varchar	500	Libellé de la production agricole
codeproduction	varchar	200	Code de la production agricole
commentaire	text		Commentaire concernant la production agricole
indicateur	varchar	100	Libellé de l'indicateur
valeur	float	8	Valeur de l'indicateur

### **numerobio**

Identifiant unique d'un opérateur (producteur, transformateur...) dans la base ONAB.

Le numéro bio a été créé en 2019 lors de la mise en place du nouveau SI de notification. Chaque opérateur se voit attribuer un numéro unique lors de sa première notification sur le portail de l'Agence BIO. Le numéro bio est conservé en cas de changement d'OC ou de modification du numéro SIRET, ce qui permet de suivre l'historique d'un opérateur. Cependant un changement de numéro SIREN entraîne un changement de numéro bio.

Lors de la migration des données, les opérateurs dont la certification s'est arrêtée avant 2018 n'ont pas été migrés dans le portail actuel et ne se sont donc pas vu attribuer de numéro bio. Un numéro fictif dans l'entrepôt de données de type 'H%' leur a alors été attribué. Par ailleurs, en s'appuyant sur les SIRET, l'Agence BIO a pu rattacher des opérateurs ayant changé d'OC avant la migration de 2019 à des numéros bio du portail de notification.

#### **annee**

Année à laquelle se rattache la donnée. L'année  $n$  correspond à la photo de la base de données au 31 décembre de l'année  $n$ .

#### **nomoc**

Nom de l'OC avec lequel l'opérateur est engagé. Cette donnée est issue du portail de notification depuis 2020 et des fichiers des organismes certificateurs pour les années antérieures. En 2022, dix organismes certificateurs sont agréés par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) :

- AFNOR Certification
- BUREAU ALPES CONTROLES
- BUREAU VERITAS CERTIFICATION France
- CERTIPAQ BIO S.A.S
- CERTIS
- CERTISUD
- CONTROL UNION INSPECTIONS France
- ECOCERT France SAS
- OCACIA
- QUALISUD

#### **production**

La production agricole est renseignée par l'OC à partir de la déclaration PAC (demandes d'aides de la Politique Agricole Commune), des déclarations de l'opérateur et des observations du contrôleur lors de l'audit. L'ensemble des données de production sont transmises par les OC à l'issue des audits. L'ensemble des productions possibles est listé dans la table GROUPE\_PRODUCTION.

#### **codeproduction**

Un code est associé à chaque production par l'Agence BIO. Ce code est disponible dans la table GROUPE\_PRODUCTION.

#### **commentaire**

Le contrôleur peut ajouter un commentaire libre pour chaque production renseignée, où il peut apporter des éléments de précision sur la production agricole (ex : races, variétés, cultures en mélanges...).

#### **indicateur**

L'indicateur apporte des informations sur la manière dont est quantifiée la production. Il existe 9 indicateurs pour les productions agricoles :

<b>Champs</b>	<b>Unité</b>
tetesab	Nombre de têtes

tetesconversion	Nombre de têtes
tetesconversionsimult	Nombre de têtes
ruchesab	Nombre de ruches
ruchesconversion	Nombre de ruches
SurfAB	Hectares
SurfC1	Hectares
SurfC2	Hectares
SurfC3	Hectares

Le suffixe -ab signifie que la production est certifiée en agriculture biologique. Le suffixe -conversion ou C1/C2/C3 signifie que la production est en période de conversion à l'agriculture biologique. Le nombre de têtes correspond au nombre d'animaux présents sur la ferme lors du contrôle. Pour les monogastriques, il s'agit du nombre d'animaux mis en place sur les bandes contrôlées (les effectifs sont comptabilisés même si la bande n'est pas terminée).

**valeur**

Valeur numérique de l'indicateur. C'est une donnée brute certifiée par l'OC.

**Liaisons entre tables :**

Les variables à utiliser conjointement pour faire la jointure avec (voir figure 3) :

- la table OPERATEUR\_AGRICOLE sont numerobio, annee et nomoc,
- la table GROUPE\_PRODUCTION est codeproduction.

## Description de la table des opérateurs de l'aval **OPERATEUR\_AVAL**

### Définition du fichier :

Il contient tous les opérateurs d'aval, qui n'ont pas d'activité de production agricole, engagés en agriculture biologique dans la base de données. Ainsi un producteur agricole ayant également une activité de transformation ne sera pas présent dans ce fichier. Il sera uniquement dans le fichier OPERATEUR\_AGRICOLE. Il y a une ligne par année et par opérateur.

Donc, par exemple pour un éleveur de chèvre transformant son lait en fromage :

- L'opérateur sera présent dans la vue des opérateurs agricoles en tant que producteur et transformateur.
- Le nombre de chèvres sera indiqué dans la vue des productions agricoles.
- Le fromage sera indiqué dans la vue des productions aval.
- L'opérateur ne sera pas présent dans la vue des opérateurs aval.

### Dessin du fichier :

Il contient en 2021 : 33 090 observations et 20 variables

Variable	Type	Longueur	Description sommaire
numerobio	varchar	20	Identifiant unique de l'opérateur au sein de la base de données
annee	float	8	Année de référence des données
nomoc	varchar	50	Nom de l'organisme certificateur
mixite	varchar	20	Présence simultanée de productions agricoles biologiques et non biologiques
codenaf	varchar	50	Code NAF
activites	text		Activités réalisées par l'opérateur
codesimple_ptdi	text		Codification simplifiée de l'activité de l'opérateur
datepremierengagement	date	10	Date de premier engagement chez un OC
dateengagement	date	10	Date d'engagement chez l'organisme certificateur actuel
datearret	date	10	Date d'arrêt d'engagement
typearret2	varchar	100	Type d'arrêt de certification
motifarret2	varchar	100	Motif d'arrêt de certification
motifarret	varchar	500	Motif d'arrêt
formejuridique	varchar	100	Forme sociétaire de l'exploitation
idadressesiegesocial	int	4	Identifiant de l'adresse du siège social de l'opérateur
codecommuneinsee_siegesocial	varchar	10	Code Insee de la commune du siège social

idadresselieuxvente	int	4	Identifiant de l'adresse du lieu de vente de l'opérateur
codecommuneinsee_lieuvente	varchar	10	Code Insee de la commune du lieu de vente
idadresslieuxactivite	int	4	Identifiant de l'adresse du lieu d'activité de l'opérateur
codecommuneinsee_lieuactivite	varchar	10	Code Insee de la commune du lieu d'activité
formeinstallation	int	4	Information sur la forme d'installation
etatoperationnel	varchar		Etat d'engagement de l'opérateur

### **numerobio**

Identifiant unique d'un opérateur (producteur, transformateur...) dans la base ONAB.

Le numéro bio a été créé en 2019 lors de la mise en place du nouveau SI de notification. Chaque opérateur se voit attribuer un numéro unique lors de sa première notification sur le portail de l'Agence BIO. Le numéro bio est conservé en cas de changement d'OC ou de modification du numéro SIRET, ce qui permet de suivre l'historique d'un opérateur. Cependant un changement de numéro SIREN entraîne un changement de numéro bio.

Lors de la migration des données, les opérateurs dont la certification s'est arrêtée avant 2018 n'ont pas été migrés dans le portail actuel et ne se sont donc pas vu attribuer de numéro bio. Un numéro fictif dans l'entrepôt de données de type 'H%' leur a alors été attribué. Par ailleurs, en s'appuyant sur les SIRET, l'Agence BIO a pu rattacher des opérateurs ayant changé d'OC avant la migration de 2019 à des numéros bio du portail de notification.

### **annee**

Année à laquelle se rattache la donnée. L'année *n* correspond à la photo de la base de données au 31 décembre de l'année *n*.

### **nomoc**

Nom de l'OC avec lequel l'opérateur est engagé. Cette donnée est issue du portail de notification depuis 2020 et des fichiers des organismes certificateurs pour les années antérieures. En 2022, dix organismes certificateurs sont agréés par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) :

- AFNOR Certification
- BUREAU ALPES CONTROLES
- BUREAU VERITAS CERTIFICATION France
- CERTIPAQ BIO S.A.S
- CERTIS
- CERTISUD
- CONTROL UNION INSPECTIONS France
- ECOCERT France SAS
- OCACIA
- QUALISUD

### **mixite**

Cette variable prend deux modalités :

- Oui : l'exploitation présente des productions engagées en agriculture biologique et des productions non engagées en agriculture biologique
- Non : l'exploitation est entièrement engagée en agriculture biologique

Cette information est déclarée par l'opérateur lors de sa notification sur le portail, puis elle est éventuellement mise à jour par l'OC. Bien que cette mise à jour ne soit pas obligatoire, 90% des opérateurs sont rattachés à des OC qui, en pratique, la réalisent effectivement.

### **codenaf**

Au moment de son immatriculation, chaque entreprise reçoit un code NAF (nomenclature d'activité française, [Nomenclature d'activités française | Insee](#)). Cette information est issue de l'API Insee via le numéro SIRET lorsqu'il est renseigné, sinon l'information est déclarée par l'opérateur lors de sa notification.

### **activites**

Variable où sont concaténées (séparation par une virgule) toutes les activités pour lesquelles l'opérateur est certifié, parmi les activités suivantes : Production, Préparation, Distribution, Importation, Restauration, Stockage, Transport et Exportation. Les activités certifiées sont transmises par les OC dès lors qu'un audit a été effectué. Avant la réception de la donnée par les OC, les activités sont déclarées sur le portail par l'opérateur.

### **codesimple\_ptdi**

Cette variable est construite par l'Agence BIO pour caractériser plus simplement les activités de l'opérateur. Chaque opérateur se voit attribuer une seule lettre P, T, D ou I. Si l'opérateur a une activité de production, la variable prend la valeur 'P'. Parmi les opérateurs restants, ceux qui ont une activité de préparation, restauration, stockage ou transport prennent la valeur 'T'. Ensuite les restants ayant une activité de distribution prennent la valeur D, et les opérateurs restants ont la valeur 'I' pour importation.

### **datepremierengagement**

Date à laquelle l'opérateur s'engage pour la première fois en AB. Format AAAA-MM-JJ. La première date d'engagement est saisie par le premier OC de l'opérateur dans le portail de notification ou transmise par API.

### **dateengagement**

Date d'engagement chez l'OC actuel. Format AAAA-MM-JJ. La date d'engagement est saisie dans le portail de notification par l'OC de l'opérateur ou transmise par API.

### **datearret**

Date d'arrêt d'engagement qui peut correspondre à plusieurs situations :

- Arrêt de la certification en AB

- Changement d'OC
- Arrêt de l'entreprise
- Changement de structure juridique (et donc numero de SIREN)

Format AAAA-MM-JJ. La date d'arrêt est saisie dans le portail de notification par l'OC de l'opérateur ou transmise par API.

### **typearret2 et motifarret2**

En 2023, l'Agence BIO a défini avec les organismes de certification une nomenclature visant à gagner en qualité et en précision sur les motifs d'arrêts de certification. La nomenclature est constituée de deux niveaux d'informations.

Le premier niveau (type d'arrêt) classe les arrêts dans 4 catégories. Il permet notamment de distinguer rapidement les arrêts d'entreprises des arrêts de certification bio.

Le second niveau (motif d'arrêt) précise, pour chaque type d'arrêt, la raison ayant conduit l'opérateur à arrêter son entreprise ou son activité bio.

A noter que le type et le motif d'arrêt sont mentionnés par l'opérateur à son OC qui le renseigne dans son outil métier. Certains OC ont directement intégré la nomenclature dans leur outil ou ont prévu de le faire d'ici fin 2024. Le type et le motif d'arrêt sont transmis à l'Agence BIO à travers les échanges de données. Des contrôles ont été mis en place afin de s'assurer que les données transmises correspondent à la nomenclature définie. Les OC n'ayant intégré cette nomenclature ont mis en place une correspondance avec les motifs existants dans leur système.

Ci-dessous la nomenclature complète :

<b>Type Arret 2</b>	<b>Motif Arret 2</b>
Arrêt total d'activité	Contrainte réglementaire ou technique
Arrêt total d'activité	Coût/effort de production
Arrêt total d'activité	Décès, maladie
Arrêt total d'activité	Manque de débouchés
Arrêt total d'activité	Retraite
Arrêt total d'activité	Raison personnelle (divorce, séparation)
Arrêt total d'activité	Indéterminé
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Contrainte réglementaire ou technique
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Coût/effort de production
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Ecart de prix bio/conventionnel insuffisant
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Manque de fournisseurs
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Manque de débouchés
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Demande de la part de mon client principal
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Indéterminé
Arrêt d'activité en agriculture biologique	Coût de certification

Arrêt d'activité en agriculture biologique	Rupture de contrat par l'OC
Arrêt administratif	Indéterminé
Arrêt administratif	Changement d'OC
Arrêt administratif	Changement de statut
Arrêt administratif	Erreur de notification
Arrêt administratif	Démarche non aboutie
Inconnu/Indéterminé	Non règlement des factures
Inconnu/Indéterminé	Non communiqué par le client

Liste des motifs :

- Arrêt activité bio
- Arrêt de l'activité biologique uniquement
- Arrêt total activité
- Cessation de certification
- Cession, reprise, fusion
- Changement administratif (RS, Statut, Adresses)
- Changement de statut
- Changement OC
- Débouchés, difficultés éco ou tech, contraintes réglementaires, Coût
- Démarche non aboutie
- Erreur notification/Doublon/Erreur OC
- Fin agrément OC
- Inconnu/Indéterminé
- Injoignable/Non-réponse opérateur
- Liquidation, retraite, maladie, décès
- Non règlement des factures
- Retrait habilitation
- Rupture contrat OC

#### **formejuridique**

Forme juridique de l'opérateur, ici l'exploitation agricole. Ex : GAEC, GFA, SARL... Cette donnée est issue de l'API Entreprise. Elle est écrite en texte.

#### **idadressesiegesocial**

Identifiant de l'adresse du siège social de l'opérateur. L'adresse du siège social est obtenue via l'API Insee à partir du SIRET lorsqu'il est disponible. Si l'opérateur ne dispose pas de SIRET, il renseigne son siège social lors de sa notification sur le portail.

#### **codecommuneinsee\_siegesocial**

Code Insee de la commune du lieu du siège social de l'opérateur.

L'Agence BIO possède son propre référentiel des communes, construit à partir de celui de l'Insee, qu'elle met à jour annuellement. Dans ce référentiel, l'Agence BIO gère un lien entre les anciennes



communes et les nouvelles communes, ce qui permet de restituer les données selon la codification des communes la plus à jour (si besoin, il est possible de mobiliser une table de correspondance INSEE pour déterminer l'historique de rattachement d'une commune, mais ce travail n'est pas réalisé ad hoc par l'Agence Bio). Ainsi, pour les données de l'année 2021 et des années antérieures, le code officiel géographique appliqué est celui de 2021. Pour les années suivantes, le code officiel géographique de l'année sera utilisé, sans rétopolation. Par exemple, sur les données de 2022 sera appliqué le code officiel géographique 2022, sur les données de 2023 celui de 2023, etc., mais les données antérieures à 2022 utiliseront toujours le code officiel géographique de 2021, sauf si un chargement complet de toutes les années est réalisé.

L'adresse du siège social est obtenue via l'API Insee à partir du SIRET lorsqu'il est disponible. Si l'opérateur ne dispose pas de SIRET, il renseigne son siège social lors de sa notification sur le portail. Ensuite l'adresse est liée au référentiel des communes de l'Agence BIO afin d'obtenir le code commune Insee.

#### **idaddressieuxvente**

Identifiant de l'adresse du lieu de vente de l'opérateur. L'adresse du lieu de vente est déclarée par l'opérateur ou transmise par l'OC par API. S'il y a plusieurs adresses de vente, la plus récente est retenue.

#### **codecommuneinsee\_lieuvente**

Code Insee de la commune du lieu de vente de l'opérateur.

L'Agence BIO possède son propre référentiel des communes, construit à partir de celui de l'Insee, qu'elle met à jour annuellement. Dans ce référentiel, l'Agence BIO gère un lien entre les anciennes communes et les nouvelles communes, ce qui permet de restituer les données selon la codification des communes la plus à jour (si besoin, il est possible de mobiliser une table de correspondance INSEE pour déterminer l'historique de rattachement d'une commune, mais ce travail n'est pas réalisé ad hoc par l'Agence Bio). Ainsi, pour les données de l'année 2021 et des années antérieures, le code officiel géographique appliqué est celui de 2021. Pour les années suivantes, le code officiel géographique de l'année sera utilisé, sans rétopolation. Par exemple, sur les données de 2022 sera appliqué le code officiel géographique 2022, sur les données de 2023 celui de 2023, etc., mais les données antérieures à 2022 utiliseront toujours le code officiel géographique de 2021, sauf si un chargement complet de toutes les années est réalisé.

L'adresse du lieu de vente est saisie dans le portail par l'opérateur ou transmise par les organismes certificateurs par API. Ensuite l'adresse est liée au référentiel de commune de l'Agence BIO afin d'obtenir le code commune Insee.

#### **idaddressieuxactivite**

Identifiant de l'adresse du lieu d'activité de l'opérateur. L'adresse du lieu d'activité est déclarée par l'opérateur ou transmise par l'OC par API. S'il y a plusieurs adresses d'activités, la plus récente est retenue. NB : pour les opérateurs agricoles, il y a assez peu de cas avec plusieurs adresses de même type.

### **codecommuneinsee\_lieuactivite**

Code Insee de la commune du lieu d'activité de l'opérateur.

L'Agence BIO possède son propre référentiel des communes, construit à partir de celui de l'Insee, qu'elle met à jour annuellement. Dans ce référentiel, l'Agence BIO gère un lien entre les anciennes communes et les nouvelles communes, ce qui permet de restituer les données selon la codification des communes la plus à jour (si besoin, il est possible de mobiliser une table de correspondance INSEE pour déterminer l'historique de rattachement d'une commune, mais ce travail n'est pas réalisé ad hoc par l'Agence Bio). Ainsi, pour les données de l'année 2021 et des années antérieures, le code officiel géographique appliqué est celui de 2021. Pour les années suivantes, le code officiel géographique de l'année sera utilisé, sans rétropolation. Par exemple, sur les données de 2022 sera appliqué le code officiel géographique 2022, sur les données de 2023 celui de 2023, etc., mais les données antérieures à 2022 utiliseront toujours le code officiel géographique de 2021, sauf si un chargement complet de toutes les années est réalisé.

L'adresse du lieu d'activité est déclarée par l'opérateur ou transmise par l'OC par API. S'il y a plusieurs adresses d'activités, la plus récente est retenue. Ensuite l'adresse est liée au référentiel de commune de l'Agence BIO afin d'obtenir le code commune Insee.

### **formeinstallation**

L'opérateur a l'obligation de se notifier auprès de l'Agence BIO lorsqu'il s'engage en agriculture biologique. Lors de la notification, l'opérateur répond à un formulaire en ligne comprenant plusieurs questions. A partir de 2020, la « Lors de votre engagement en bio, s'agit-il de la création d'une nouvelle entreprise ou bien de la conversion d'une entreprise existante ? » est intégrée au questionnaire, elle permet de connaître la forme d'installation. Dans la table OPERATEUR\_AVAL, jusqu'en 2019 inclus, la forme d'installation n'est pas renseignée, la valeur de cet indicateur est nulle pour l'ensemble des opérateurs. A partir de 2020, les opérateurs répondent à cette question lors de leur notification, avec deux modalités possibles :

- 43 : Création d'entreprise
- 44 : Conversion d'entreprise
- 0 : pas de réponse

Les opérateurs ont la possibilité de mettre à jour leur notification au cours de leur engagement. Par exemple, en 2021 un opérateur engagé depuis 2000 peut mettre à jour sa notification et répondre à la question sur la forme d'installation.

### **etatoperationnel**

Cette donnée est construite par l'Agence BIO pour qualifier l'état de l'opérateur : engagé, arrêté, suspendu, etc... Cette donnée est calculée au sein de l'entrepôt de donnée à partir des dates d'engagement, d'arrêt, de suspension et de retrait collectées auprès des organismes certificateurs. Les méthodes de calculs sont présentées dans l'Annexe 2.

### **Liaisons entre tables :**

Les variables à utiliser conjointement pour faire la jointure avec (voir figure 3):

- la table PRODUCTION\_AVAL sont numerobio, annee et nomoc,
- la table ADRESSE est idadresse... = idadresse,
- la table IDENTIFIANT\_OPERATEUR sont numerobio, annee et nomoc.

## Description de la table des productions de l'aval

### PRODUCTION\_AVAL

#### Définition du fichier :

Il contient toutes les productions d'aval renseignées dans la base de données. Il y a une ligne par année, opérateur et production. Les productions avales sont rattachées à un opérateur d'aval ou à un opérateur agricole si celui-ci a également une activité de production avale.

A noter que dans cette vue, ne sont présents que les opérateurs aval pour lesquels des données certifiées ont été remontées par les OC. Certains nouveaux opérateurs engagés en fin d'année et pas encore audités seront ainsi présent dans la vue des opérateurs aval mais absent de la vue des productions aval.

#### Dessin du fichier :

Il contient en 2021 : 245 871 observations et 7 variables

Variable	Type	Longueur	Description sommaire
numerobio	varchar	20	Identifiant unique de l'opérateur au sein de la base de données
annee	float	8	Année de référence des données
nomoc	varchar	50	Nom de l'organisme certificateur
production	varchar	500	Libellé de la production
codeproduction	varchar	200	Code de la production
commentaire	text		Commentaire concernant la production
indicateur	varchar	100	Libellé de l'indicateur

#### **numerobio**

Identifiant unique d'un opérateur (producteur, transformateur...) dans la base ONAB.

Le numéro bio a été créé en 2019 lors de la mise en place du nouveau SI de notification. Chaque opérateur se voit attribuer un numéro unique lors de sa première notification sur le portail de l'Agence BIO. Le numéro bio est conservé en cas de changement d'OC ou de modification du numéro SIRET, ce qui permet de suivre l'historique d'un opérateur. Cependant un changement de numéro SIREN entraîne un changement de numéro bio.

Lors de la migration des données, les opérateurs dont la certification s'est arrêtée avant 2018 n'ont pas été migrés dans le portail actuel et ne se sont donc pas vu attribuer de numéro bio. Un numéro fictif dans l'entrepôt de données de type 'H%' leur a alors été attribué. Par ailleurs, en s'appuyant sur les SIRET, l'Agence BIO a pu rattacher des opérateurs ayant changé d'OC avant la migration de 2019 à des numéros bio du portail de notification.

### **annee**

Année à laquelle se rattache la donnée. L'année *n* correspond à la photo de la base de données au 31 décembre de l'année *n*.

### **nomoc**

Nom de l'OC avec lequel l'opérateur est engagé. Cette donnée est issue du portail de notification depuis 2020 et des fichiers des organismes certificateurs pour les années antérieures. En 2022, dix organismes certificateurs sont agréés par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) :

- AFNOR Certification
- BUREAU ALPES CONTROLES
- BUREAU VERITAS CERTIFICATION France
- CERTIPAQ BIO S.A.S
- CERTIS
- CERTISUD
- CONTROL UNION INSPECTIONS France
- ECOCERT France SAS
- OCACIA
- QUALISUD

### **production**

La production agricole est renseignée par l'OC à partir de la déclaration PAC (demandes d'aides de la Politique Agricole Commune), des déclarations de l'opérateur et des observations du contrôleur lors de l'audit. L'ensemble des données de production sont transmises par les OC à l'issue des audits. L'ensemble des productions possibles est listé dans la table GROUPE\_PRODUCTION.

Jusqu'en 2019 inclus, il est possible que la production ne soit pas renseignée.

### **codeproduction**

Un code est associé à chaque production par l'Agence BIO. Ce code est disponible dans la table GROUPE\_PRODUCTION.

### **commentaire**

Le contrôleur peut ajouter un commentaire libre pour chaque production renseignée, où il peut apporter des éléments de précision sur la production agricole (ex : races, variétés, cultures en mélanges...).

### **indicateur**

L'indicateur apporte des informations sur la manière dont est quantifiée la production. Il existe treize indicateurs pour les productions d'aval :

<b>Champs</b>	<b>Unité</b>
distributionvolumeli	Litres
distributionvolumeto	Tonnes
distributionvolumetoconv	Tonnes
importationvolumeli	Litres
importationvolumeto	Tonnes

kgmiel	Kilogrammes
litreslaitbio	Litres
preparationvolumeli	Litres
preparationvolumeliconv	Litres
preparationvolumeto	Tonnes
preparationvolumetoconv	Tonnes
prod-distrib	Sans unité
production	Sans unité

### **Liaisons entre tables :**

Les variables à utiliser conjointement pour faire la jointure avec :

- la table OPERATEUR\_AVAL et la table OPERATEUR\_AGRICOLE sont numerobio, annee et nomoc,
- la table GROUPE\_PRODUCTION est codeproduction.

## Description de la table des groupes de production

### GROUPE\_PRODUCTION

#### Définition du fichier :

Il contient les regroupements de productions proposés par l'Agence BIO. Il y a une ligne par production.

#### Dessin du fichier :

Il contient 901 observations et 8 variables.

Variable	Type	Longueur	Description sommaire
codeproduction	vchar	200	Code de la production agricole
production	vchar	500	Nom de la production agricole
code_groupe	vchar	200	Code groupe
libellegroupe	vchar	200	Nom du groupe
code_ss_groupe	vchar	200	Code du sous-groupe
libelle_ss_groupe	vchar	200	Nom du sous-groupe
code_eurostat	vchar	200	Code eurostat officiel
libellegroupeeurostat	vchar	200	Nom du groupe eurostat

La nomenclature des productions utilisée par l'Agence BIO pour la base de données ONAB s'appuie sur la nomenclature CPF (Classification des Produits Française). Cette nomenclature a été complétée pour apporter plus de précision et est nommée nomenclature CPF bio au sein de l'ONAB. Un travail de mise à jour de cette nomenclature est en cours en 2022 au sein de l'Agence BIO. Elle sera amenée à évoluer en 2023 ou 2024. Des productions actuellement présentes dans la BDD pourront être amenées à disparaître, évoluer, être affinées ou regroupées.

#### **codeproduction**

Un code est associé à chaque production par l'Agence BIO. Ce code est disponible dans la table GROUPE\_PRODUCTION.

#### **production**

La production agricole est renseignée par l'OC à partir de la déclaration PAC (demandes d'aides de la Politique Agricole Commune), des déclarations de l'opérateur et des observations du contrôleur lors de l'audit. L'ensemble des données de production sont transmises par les OC à l'issue des audits. L'ensemble des productions possibles est listé dans la table GROUPE\_PRODUCTION.

#### **code\_groupe**

Code du groupe auquel est rattaché la production agricole ou avale. Ce regroupement basé sur l'utilisation des surfaces est établi par l'Agence BIO. Le code groupe est utilisé par l'agence BIO dans ses publications.

#### **libellegroupe**

Nom donné au regroupement de productions.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**code\_ss\_groupe**

Code du sous-groupe auquel est rattaché la production agricole. Ce regroupement est proposé par l'Agence BIO. Le sous-groupe apporte davantage de précision sur le type de production agricole ou avale par rapport au groupe, notamment sur la nature du produit.

**libelle\_ss\_groupe**

Nom donné au sous-groupe de production.

**code\_groupe\_eurostat**

Code officiel européen des productions.

**libellegroupeeurostat**

Nom des codes Eurostat

**Liaisons entre tables :**

Les variables à utiliser conjointement pour faire la jointure avec (voir figure 3):

- la table PRODUCTION\_AVAL ou PRODUCTION\_AGRICOLE est code\_production.

## Description de la table des adresses

### ADRESSES

#### Définition du fichier :

Il contient les adresses postales des opérateurs renseignés dans la base de données. Il y a une ligne par adresse.

#### Dessin du fichier :

Il contient 307 657 observations et 15 variables.

Variable	Type	Longueur	Description sommaire
idadresse	int		Identifiant unique de l'adresse dans la base de données
lieu	varchar	500	Adresse complète
lat	float	4	Latitude : coordonnée géographique de l'adresse
long	float	4	Longitude : coordonnée géographique de l'adresse
codecommuneinsee	varchar	10	Code Insee de la commune
libellecommune	varchar	100	Nom de la commune
com_code_postal	varchar	50	Code postale de la commune
canton	varchar	100	Canton d'appartenance de la commune
arrondissement	varchar	20	Arrondissement
codeepci	varchar	20	Code établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
libelleepci	varchar	100	Nom de l'EPCI
codedepartement	varchar	200	Numéro du département
departement	varchar	200	Nom du département
coderegion	varchar	3	Numéro de la région
region	varchar	200	Nom de la région

#### idadresse

Identifiant unique de l'adresse dans la base de données

#### lieu

Adresse (numéro, rue, lieu-dit). L'adresse du siège social est obtenue via l'API Insee à partir du SIRET lorsqu'il est disponible. Si l'opérateur ne dispose pas de SIRET, il renseigne son siège social lors de sa notification sur le portail. L'adresse des autres sites est déclarée par l'opérateur ou transmise par l'OC par API. S'il y a plusieurs adresses pour un site, la plus récente est retenue.

#### lat

Latitude, coordonnée géographique de l'adresse. Elle est exprimée en degrés décimaux. Cette information est obtenue en géolocalisant l'adresse du lieu à l'aide de l'API de la base d'adresse

nationale (BAN), et si l'adresse du lieu n'est pas trouvée, la géolocalisation via l'API de Google Maps est utilisée.

### **long**

Longitude, coordonnée géographique de l'adresse. Elle est exprimée en degrés décimaux. Cette information est obtenue en géolocalisant l'adresse du lieu à l'aide de l'API de la base d'adresse nationale (BAN), et si l'adresse du lieu n'est pas trouvée, la géolocalisation via l'API de Google Maps est utilisée.

### **codecommuneinsee**

Code Insee de la commune. Il est récupéré en liant l'adresse au référentiel de commune de l'Agence BIO. Ce référentiel propre à l'Agence BIO est mis à jour annuellement à partir de la base des communes officielles. Dans son référentiel, l'Agence BIO gère un lien entre les anciennes communes et les nouvelles communes, ce qui permet de restituer les données sur la vision la plus à jour des communes. Pour les données de l'année 2021 et des années antérieures, le code officiel géographique appliqué est celui de 2021. Pour les années suivantes, le code officiel géographique de l'année sera utilisé. Par exemple, sur les données de 2022 sera appliqué le code officiel géographique 2022.

### **libellecommune**

Nom de la commune. Il est récupéré en liant l'adresse au référentiel de commune de l'Agence BIO. Ce référentiel propre à l'Agence BIO est mis à jour annuellement à partir de la base des communes officielles. Dans son référentiel, l'Agence BIO gère un lien entre les anciennes communes et les nouvelles communes, ce qui permet de restituer les données sur la vision la plus à jour des communes. Pour les données de l'année 2021 et des années antérieures, le code officiel géographique appliqué est celui de 2021. Pour les années suivantes, le code officiel géographique de l'année sera utilisé. Par exemple, sur les données de 2022 sera appliqué le code officiel géographique 2022.

### **com\_code\_postal**

Code postal de la commune attribué par La Poste et qui est distinct du code officiel géographique. Il est récupéré en liant l'adresse au référentiel de commune de l'Agence BIO. Ce référentiel propre à l'Agence BIO est mis à jour annuellement à partir de la base des communes officielles. Dans son référentiel, l'Agence BIO gère un lien entre les anciennes communes et les nouvelles communes, ce qui permet de restituer les données sur la vision la plus à jour des communes. Pour les données de l'année 2021 et des années antérieures, le code officiel géographique appliqué est celui de 2021. Pour les années suivantes, le code officiel géographique de l'année sera utilisé. Par exemple, sur les données de 2022 sera appliqué le code officiel géographique 2022.

### **canton**

Le canton est un type de territoire infra-étatique qui n'a qu'un rôle de circonscription électorale en France. Cette donnée est issue du référentiel de commune de l'Agence BIO, qui est mis à jour annuellement à partir du code officiel géographique.

### **arrondissement**

Un arrondissement est :

- soit une subdivision administrative d'une entité territoriale plus grande (par exemple un département),
- soit une subdivision d'une ville suffisamment importante.

Cette donnée est issue du référentiel de commune de l'Agence BIO, qui est mis à jour annuellement à partir du code officiel géographique.

#### **codeepci**

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes. Chaque EPCI a son propre code, issu du code officiel géographique.

Cette donnée est issue du référentiel des EPCI de l'Agence BIO, qui est mis à jour annuellement à partir du code officiel géographique.

#### **libelleepci**

Nom de l'EPCI

Cette donnée est issue du référentiel des EPCI de l'Agence BIO, qui est mis à jour annuellement à partir du code officiel géographique.

#### **codedepartement**

Un code Insee unique à deux chiffres est attribué à chaque département français. Il y a 101 départements français : code 01 à 96 (inclus 2A et 2B) pour la métropole, code 971 à 976 pour l'outremer. Il est calculé dans l'entrepôt de données à partir de l'adresse renseignée par l'opérateur ou l'OC.

#### **departement**

Nom du département

#### **coderegion**

Un code Insee unique à deux chiffres attribué à chaque région administrative française. Il y a dix-huit régions administratives depuis le 1er janvier 2016. Il est calculé dans l'entrepôt de données à partir de l'adresse renseignée par l'opérateur ou l'OC.

#### **region**

Nom de la région

### **Liaisons entre tables :**

Les variables à utiliser conjointement pour faire la jointure avec :

- les tables OPERATEUR\_AGRICOLE et OPERATEUR\_AVAL est idadresse... = idadresse.

## Description de la table des identifiants **IDENTIFIANT\_OPERATEUR**

### Définition du fichier :

Il contient les identifiants personnels des opérateurs renseignés dans la base de données. Il y a une ligne par année et par opérateur.

### Dessin du fichier :

Il contient pour l'année 2021 (annee=2021) 85 495 observations et 9 variables.

Variable	Type	Longueur	Description sommaire
numerobio	vchar	20	Identifiant unique de l'opérateur au sein de la base de données
annee	float	8	Année de référence des données
nomoc	vchar	50	Nom de l'organisme certificateur
siret	vchar	14	SIRET de l'opérateur
raisonsociale	vchar	300	Raison sociale de l'opérateur
numeropacage	vchar	9	Identifiant PAC
numeroede	vchar	20	Identifiant d'élevage
numerocvi	vchar	20	Numéro du casier viticole
numeroapi	vchar	20	Numéro du API

### **numerobio**

Identifiant unique d'un opérateur (producteur, transformateur...) dans la base ONAB.

Le numéro bio a été créé en 2019 lors de la mise en place du nouveau SI de notification. Chaque opérateur se voit attribuer un numéro unique lors de sa première notification sur le portail de l'Agence BIO. Le numéro bio est conservé en cas de changement d'OC ou de modification du numéro SIRET, ce qui permet de suivre l'historique d'un opérateur. Cependant un changement de numéro SIREN entraîne un changement de numéro bio.

Lors de la migration des données, les opérateurs dont la certification s'est arrêtée avant 2018 n'ont pas été migrés dans le portail actuel et ne se sont donc pas vu attribuer de numéro bio. Un numéro fictif dans l'entrepôt de données de type 'H%' leur a alors été attribué. Par ailleurs, en s'appuyant sur les SIRET, l'Agence BIO a pu rattacher des opérateurs ayant changé d'OC avant la migration de 2019 à des numéros bio du portail de notification.

### **annee**

Année à laquelle se rattache la donnée. L'année  $n$  correspond à la photo de la base de données au 31 décembre de l'année  $n$ .

#### **nomoc**

Nom de l'OC avec lequel l'opérateur est engagé. Cette donnée est issue du portail de notification depuis 2020 et des fichiers des organismes certificateurs pour les années antérieures. En 2022, dix organismes certificateurs sont agréés par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) :

- AFNOR Certification
- BUREAU ALPES CONTROLES
- BUREAU VERITAS CERTIFICATION France
- CERTIPAQ BIO S.A.S
- CERTIS
- CERTISUD
- CONTROL UNION INSPECTIONS France
- ECOCERT France SAS
- OCACIA
- QUALISUD

#### **siret**

Le SIRET est l'acronyme de Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises sur le Territoire. Il s'agit d'un identifiant formé de 14 chiffres composé du numéro SIREN (9 chiffres) et du NIC (5 chiffres). Lorsque l'opérateur a un numéro SIRET, il le renseigne lors de sa notification. Il est ensuite automatiquement mis à jour par l'OC s'il dispose de l'information. Le SIRET est vérifié auprès de l'Insee par API. Chaque modification de SIRET est vérifiée via l'API de l'Insee.

#### **raisonsociale**

Nom de l'opérateur. Lorsque l'opérateur a un numéro SIRET, la donnée est issue de l'Insee par API, sinon elle est saisie/mise à jour par l'opérateur.

#### **numeropacage**

Le numero PACAGE est l'identifiant permettant, notamment, de demander des aides de la Politique Agricole Commune (PAC). C'est une donnée déclarative renseignée par l'opérateur lors de sa notification puis mise à jour par l'OC s'il dispose de l'information.

#### **numeroede**

Le numero EDE est un numéro de cheptel de 8 chiffres :

- les 5 premiers désignent les numéros du code Insee du département et de la commune,
- les 3 suivants désignent un numéro propre à l'élevage dans la commune.

C'est une donnée déclarative renseignée par l'opérateur lors de sa notification, puis mis à jour par l'OC s'il dispose de l'information.

Ce numéro permet de faire le lien avec la BDNI (base de données nationale d'identification).

#### **numerocvi**

Le numero CVI est le numéro d'immatriculation au Casier Viticole Informatisé. Chaque exploitant viticole a un numéro CVI, qui lui est nécessaire pour toutes ses démarches administratives. Cette

donnée est déclarative et est renseignée par l'opérateur lors de sa notification, puis mise à jour par l'OC s'il dispose de l'information.

**numeroapi**

Numéro API des apiculteurs. Cette donnée est déclarative et est renseignée par l'opérateur lors de sa notification, puis mise à jour par l'OC s'il dispose de l'information.

**Liaisons entre tables :**

Les variables à utiliser conjointement pour faire la jointure avec (voir figure 3) :

- la table OPERATEUR\_AVAL et OPERATEUR\_AGRICOLE sont numerobio, annee et nomoc.

## V. STATISTIQUES DESCRIPTIVES

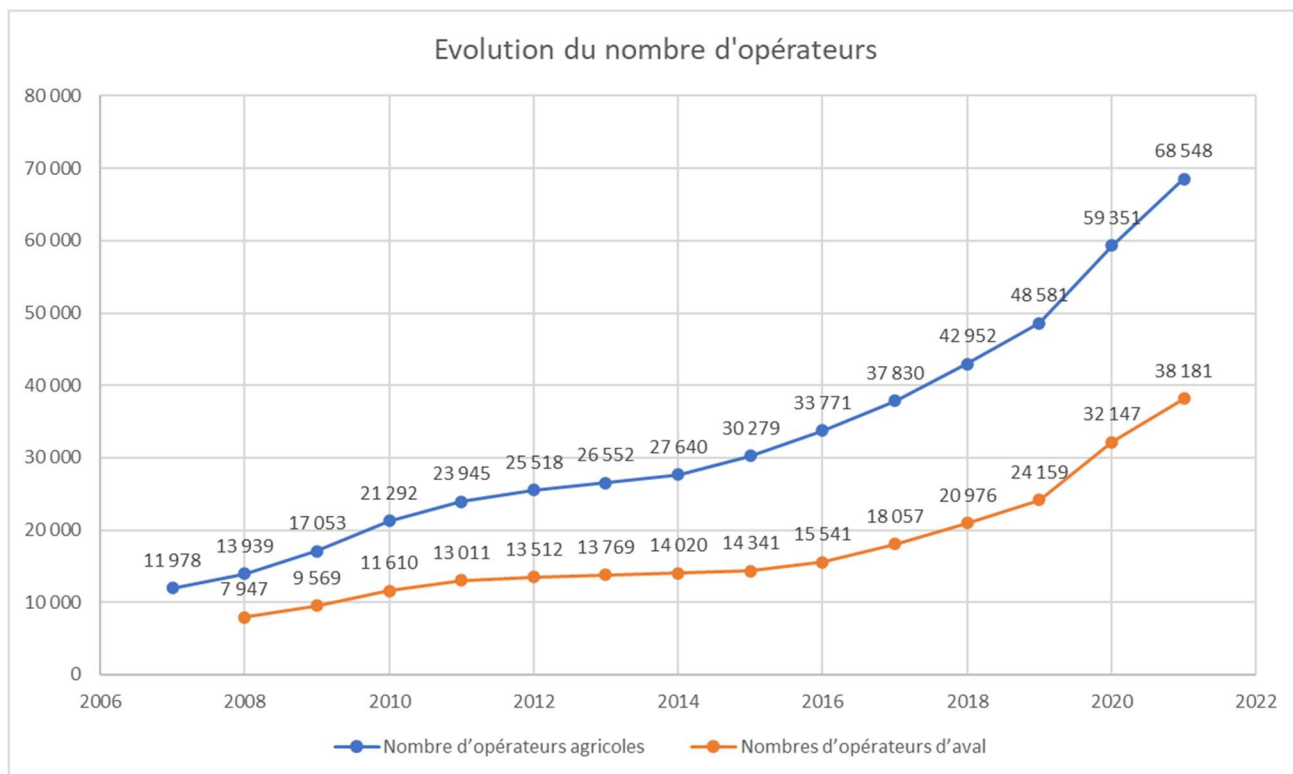


Figure 3 : EVOLUTION DU NOMBRE D'OPERATEURS AGRICOLES ET DE L'AVAL DEPUIS 2007<sup>3</sup>

Tableau 2 : NOMBRE D'OPERATEURS AGRICOLES CONCERNES PAR GROUPE DE PRODUCTION AGRICOLE POUR EN 2021

Variable	Valeur en 2021
Nombre d'opérateurs agricoles	<b>68548</b>
<b>Avec au moins une vache allaitante</b>	6594
<b>Avec au moins une vache laitière</b>	5217
<b>Avec au moins une brebis viande</b>	2440
<b>Avec au moins une brebis laitière</b>	770
<b>Avec au moins une chèvre</b>	1447
<b>Avec au moins une poule pondeuse</b>	2666
<b>Avec au moins un poulet de chair</b>	1064
<b>Avec au moins une volaille de chair (autres que poulets)</b>	613
<b>Avec au moins une truie</b>	702
<b>Avec au moins un porc charcutier</b>	1008
<b>Avec au moins une ruche</b>	1279
<b>Avec au moins un lapin</b>	25

<sup>3</sup> Chiffres à la date d'extraction des données, susceptibles d'évoluer suite à des corrections/modifications



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



<b>Avec au moins une lapine reproductrice</b>	25
<b>Avec au moins une autre production animale</b>	1103
<b>Avec des grandes cultures</b>	21782
<b>Avec des fruits</b>	14188
<b>Avec des légumes</b>	13584
<b>Avec des vignes</b>	11321
<b>Avec des PPAM</b>	4120
<b>Avec des surfaces fourragères</b>	37235
<b>Avec d'autres surfaces</b>	25079

## VI. ANNEXE

### VI.1. Annexe 1 : Note sur l'intégration des Orientations Technico-économiques des Exploitations (OTEX) aux données de l'Agence Bio

En 2008, le Règlement (CE) N°1242/2008 de la Commission du 8 décembre 2008 portant établissement d'une typologie communautaire des exploitations agricoles a établi une classification des exploitations selon leur orientation technico-économique (OTEX) et leur dimension économique. Cette dernière s'appuie sur les coefficients de Production Brute Standard (PBS) qui permettent d'évaluer le potentiel productif d'une partie des productions. Ces coefficients ont été calculés, par le Ministère en charge de l'agriculture, à partir des rendements et des prix de productions conventionnelles et issues de l'agriculture biologique. Ces coefficients doivent être considérés relativement et non de manière absolue. En multipliant les surfaces et les cheptels des fermes par leurs coefficients correspondants, chaque production est donc monétisée. Ces valeurs donnent une indication sur la valeur monétaire potentielle de la production (hors charges & subventions).

On peut retrouver les coefficients PBS 2017 ici :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/N.3!/searchurl/listeTypeMethodon/>

Le règlement définissant les OTEX est disponible ici :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/N-Otex/methodon/>

Une correspondance a été réalisée entre les codes PBS et les codes CPF Bio. Aussi les codes regroupant plusieurs catégories décrites dans le Règlement ont été ajoutés à cette correspondance.

Les coefficients PBS étant régionalisés, le calcul des PBS sur les données des organismes certificateurs s'est appuyé sur l'adresse d'activité de l'exploitation ou à défaut sur le siège d'exploitation.

Concernant les OTEX, les classifications du RA 2020 en 11 postes et 17 postes ont été préférées à celles présentes dans le Règlement. Le fonctionnement général des critères demeure toutefois identique. Les codes utilisés ci-dessous sont présents dans les coefficients PBS 2017 et dans le règlement définissant les OTEX.

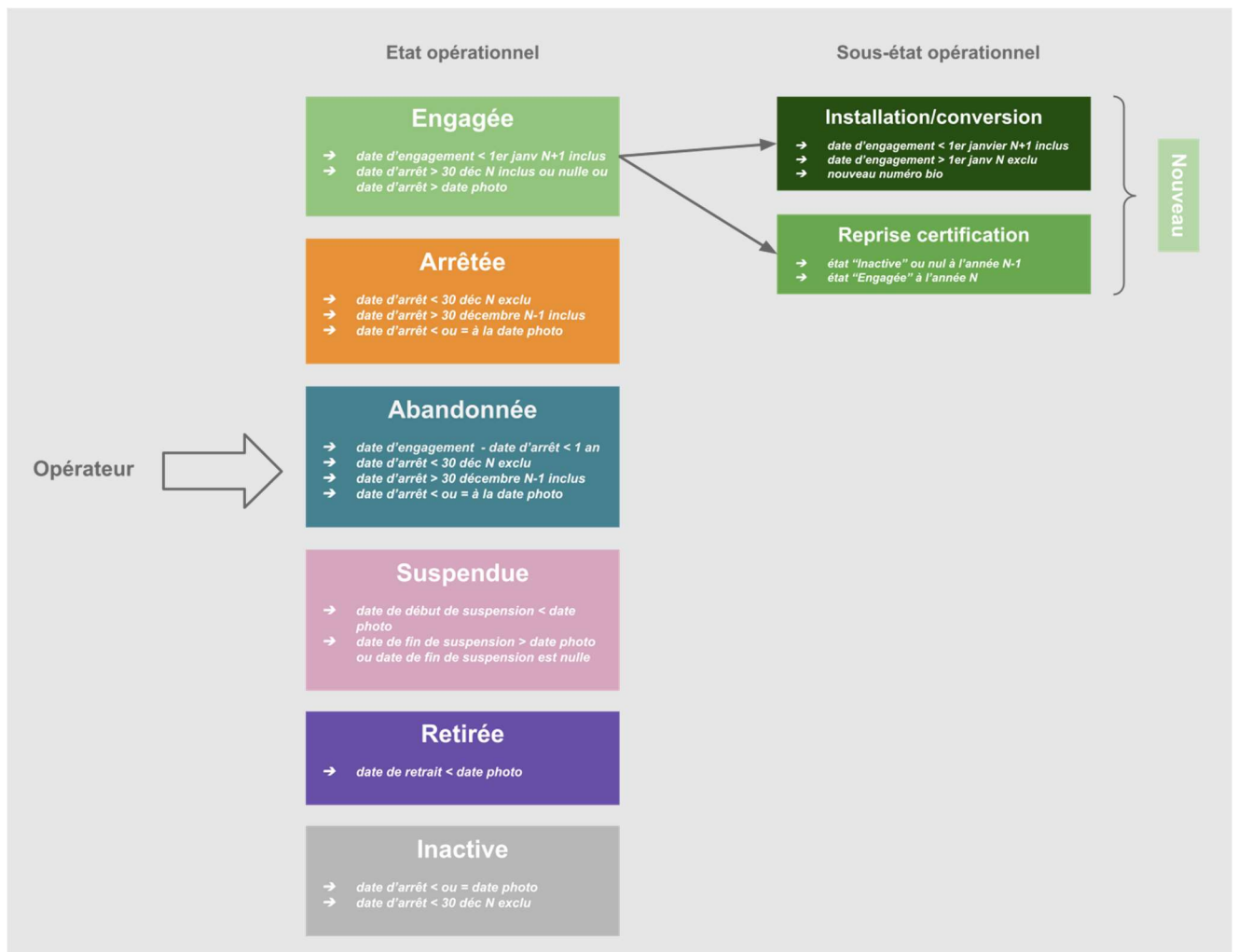
## OTEX en 11 postes nommés *otex11* dans les tables OPERATEUR\_... :

- **Exploitations non classées** (9. OTEFDD 9000) : PBS total de l'exploitation = 0
- **Exploitations spécialisées en grandes cultures** (1. OTEFDD 1500 + 1600) :
  - Si pas d'herbivores (GL) sur l'exploitation, Grandes cultures (P1) > 2/3 du PBS total
  - Si présence d'herbivore (GL), Grandes cultures (P1) sans les fourrages (FCP14) > 2/3 du PBS total
- **Exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture** (2. OTEFDD 2800 + 2900) :
  - Horticulture (P2) > 2/3 du PBS total
- **Exploitations spécialisées en viticulture** (35. OTEFDD 3500):
  - Vignes (codes W1000T, W1100T, W1120T et W1190T) > 2/3 du PBS total
- **Exploitations spécialisées en cultures fruitières et en autres cultures permanentes** (36. + 37. + 38. OTEFDD 3900):
  - Cultures permanentes (P3) sans les vignes > 2/3 du PBS total
- **Exploitations bovines spécialisées - orientation lait** (45. OTEFDD 4500) :
  - Herbivores (GL) > 0
  - Herbivores et fourrages (P4) > 2/3 du PBS total
  - Herbivores (GL) > 1/3 Herbivores et fourrages (P4)
  - Vaches laitières (A2300F) > ¾ Herbivores
- **Exploitations bovines spécialisées – orientation élevage et viande** (46. OTEFDD 4600) :
  - Herbivores (GL) > 0
  - Herbivores et fourrages (P4) > 2/3 du PBS total
  - Herbivores (GL) > 1/3 Herbivores et fourrages (P4)
  - Vaches laitières (A2300F) < ou = 1/10 Herbivores
  - Bovins (P46) > 2/3 Herbivores (GL)
- **Exploitations bovines spécialisées – lait, élevage et viande combinés** (47. OTEFDD 4700) :
  - Herbivores (GL) > 0
  - Herbivores et fourrages (P4) > 2/3 du PBS total
  - Herbivores (GL) > 1/3 Herbivores et fourrages (P4)
  - Vaches laitières (A2300F) > 1/10 Herbivores
  - Vaches laitières (A2300F) < ou = ¾ Herbivores
  - Bovins (P46) > 2/3 Herbivores (GL)
- **Exploitations avec ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores** (48. OTEFDD 4800) :
  - Herbivores (GL) > 0
  - Herbivores et fourrages (P4) > 2/3 du PBS total
  - Bovins (P46) < ou = 2/3 Herbivores (GL)
- **Exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles** (5. OTEFDD 5100+5200+5374) :
  - Granivores (P5) > 2/3 du PBS total
- Le reste des exploitations est classé dans « **Exploitations de polyculture et/ou polyélevage** » (6. + 7. + 8. OTEFDD 6184)

## OTEX en 17 postes nommés *otex17* dans les tables OPERATEUR\_... :

- Exploitations spécialisées en grandes cultures :
  - **Céréales et/ou oléoprotéagineuses (15.)**: Céréales et/ou oléoprotéagineuses (codes P151, P16, C2000T, P1000T, G2000T) > 2/3 du PBS total
  - **Autres grandes cultures (16.)**: le reste des exploitations spécialisées en grandes cultures
- Exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture :
  - **Légumes ou champignons** : Légumes ou champignons (codes V0000\_S0000TK, U1000)
    - A noter que l'ensemble des productions légumières ont été classé sous le code V0000\_S0000TK (« Légumes frais, melons, fraises, culture maraîchère »), la classification actuelle ne permettant pas de distinguer légumes de plein champ et maraîchage diversifié.
  - **Fleurs et/ou horticulture diverse** : le reste des exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture
- Exploitations spécialisées en viticulture
  - **Viticulture**
- Exploitations spécialisées en cultures fruitières et en autres cultures permanentes (35.)
  - **Fruits ou autres cultures permanentes (36. + 37. + 38.)**
- Exploitations bovines spécialisées - orientation lait :
  - **Bovins lait (45.)**
- Exploitations bovines spécialisées – orientation élevage et viande :
  - **Bovins viande (46.)**
- Exploitations bovines spécialisées – lait, élevage et viande combinés :
  - **Bovins mixte (47.)**
- Exploitations avec ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores :
  - **Ovins ou caprins** : Ovins ou caprins (codes A4120, A4220, A4110K) > 2/3 du PBS total (481. + 482. + 483.)
  - **Equidés et/ou autres herbivores** : le restes des exploitations avec ovins et/ou caprins, et/ou autres (484.)
- Exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles :
  - **Porcins (51.)**: Porcins (codes A3130, A3120, A3110) > 2/3 du PBS total
  - **Poules pondeuses (521.)**: Poules pondeuses (codes A51100) > 2/3 du PBS total
    - Cette orientation a été ajoutée, elle n'existe pas dans les OTEX à 16 postes
  - **Volailles de chair (522.)**: Volailles de chair (codes A5140, A5230, A5220, A5210, A5240\_5300, A5000X5100) > 2/3 du PBS total
  - **Combinaisons de granivores (porcins, volailles) (530. + 523.)**: le reste des exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles
- Exploitations de polyculture et/ou polyélevage :
  - **Polyculture et/ou polyélevage (6. + 7. + 8.)**
- Exploitations non classées :
  - **Non classées (9.)**

VI.2. Annexe 2 : Etats opérationnels calculés par l'Agence Bio à partir des données collectées par les organismes certificateurs



### VI.3. Annexe 3 : Nomenclature CPF et correspondance PAC

Les informations détaillées concernant la nomenclature CPF adaptée aux produits AB par l'Agence Bio et la correspondance avec les libellés cultures utilisée pour la PAC sont disponibles ici :

<https://agencebio.sharepoint.com/:x:/t/SI/ETqHPnUreCpNljPZbS2LPuMBVnuNPABrjgzfQioy2EdbRg?e=NuBZfS>

et/ou

[https://odr.inrae.fr/intranet/carton\\_joomla/index.php/ressource/documents/reseau-qualite/agriculture-biologique/3320-nomenclature-cpf-adaptee-ab-et-correspondance-pac/file](https://odr.inrae.fr/intranet/carton_joomla/index.php/ressource/documents/reseau-qualite/agriculture-biologique/3320-nomenclature-cpf-adaptee-ab-et-correspondance-pac/file)